



## Juin 2025 – Extrait des décisions du Conseil municipal

Décisions de l'exécutif susceptibles de vous intéresser, étant précisé que seule la notification officielle fait foi :

### **Lors de la séance du 4 juin 2025, le Conseil municipal a :**

- approuvé le nouveau contrat CarPostal 25-26.
- approuvé la mise en place d'un partage de poste pour la fonction de collaborateur.trice administratif.tive pour les services Urbanisme & bâtiments et Infrastructures & énergies dès le 10 juin 2025.
- approuvé la nouvelle convention relative au service officiel de la curatelle du district.
- validé la réponse au postulat "Pour la mise à disposition d'une halle des sociétés".
- validé la réponse au postulat "Valorisons nos fontaines et offrons plus d'accès à l'eau potable!".
- validé la réponse au postulat "Action, coup de balai".
- refusé de participer au projet de Chablais Agglo portant sur la densification douce.
- octroyé le droit de cité communal à deux personnes.
- décidé de modifier la directive sur l'utilisation de la piscine communale par les écoles et de valider les horaires 2025-2026.
- donné son accord de principe pour étudier le projet d'amélioration de la signalétique piétonne allant jusqu'aux Bain de Lavey sur les berges du Rhône côté Saint-Maurice et l'installation de lampadaires pour illuminer le tracé.
- adjugé le mandat pour l'établissement du contrôle, lors de constructions, des raccordement de conduites d'eaux usées et d'eaux claires privées et a décidé de refacturer ces coûts aux requérants.
- pris acte de la mise en place d'un service de récolte des déchets chez les privés par M. Robert Birchler.
- préavisé favorablement le plan de signalisation de la zone des Perris.
- refusé de délivrer une autorisation pour la pratique du supermotard.

### **Lors de la séance du 18 juin 2025, le Conseil municipal a :**

- autorisé le service "Finances, contributions & promotion économique" à comptabiliser des actes de défaut de biens ou pertes liés aux impôts dans les comptes 2025.
- autorisé le service "Finances, contributions & promotion économique" à comptabiliser des actes de défaut de biens ou pertes liés à la facturation diverse dans les comptes 2025.
- autorisé le service "Finances, contributions & promotion économique" à comptabiliser des actes de défaut de biens ou pertes liés à la facturation "déchets" dans les comptes 2025.
- décidé de renouveler un emprunt de CHF 450'000 sur 2 ans avec amortissement.
- dans le cadre du soutien des Communes valaisannes, décidé du versement d'un montant de CHF 5'000.- à Blatten.
- décidé de renoncer à participer au projet de l'éclairage public du Parc Naturel Régional.

- validé la participation de la Commune au projet “Valorisation du potentiel solaire hivernal sur des surfaces imperméabilisées – vers des parkings producteurs d’énergie” de Chablais Agglo.
- mandaté M. Alain Duroux pour apporter une réponse à l’interpellation “Quelle visibilité budgétaire pour les coûts croissants liés aux intempéries?”
- mandaté M. Fabien Lafarge pour apporter une réponse à l’interpellation “Offrir une prise en charge de qualité pour les familles de la commune, y compris l’été”.
- renoncé à l’installation de supports publicitaires numériques aux entrées de ville.
- autorisé l’exploitation de la piscine par des groupes externes en soirée jusqu’à 22h00 maximum.